Marseille: un migrant algérien sous OQTF, trafiquant d’animaux, a été condamné pour avoir, une nouvelle fois, été interpellé avec des chardonnerets élégants

15/01/2025 à 19h53



Il voulait vendre des chardonnerets au marché aux puces de Marseille : un homme condamné à un an de prison avec sursis

Un Algérien a été condamné ce mardi à Marseille à un an de prison avec sursis pour un trafic de chardonnerets élégants, une espèce d’oiseaux protégée. Le prévenu avait déjà été interpellé en novembre 2024 en possession de 53 oiseaux,

vendus entre 150 et 300 euros.

[…]

Le prévenu, sous le coup d'une obligation de quitter le territoire, avait été interpellé dimanche au marché aux puces de Marseille en possession de **41 chardonnerets** placés dans des cages dissimulées dans de grands cabas. Les oiseaux saisis ont été confiés par l'Office français de la biodiversité à un spécialiste en capacité de les prendre en charge, lequel les a remis en liberté lundi mais deux oiseaux étaient déjà morts.
La police municipale avait déjà interpellé cet homme le 17 novembre 2024 en possession de 53 oiseaux proposés à la vente, expliquait-il alors, **entre 150 et 300 euros**. Il avait à l'époque été laissé en liberté.

L'homme a contesté s'être livré, dimanche, à un quelconque trafic d'oiseaux, assurant ne pas comprendre son interpellation. Devant le tribunal, il a expliqué qu'il n'était présent sur le marché aux puces que pour boire un café.

La population de chardonnerets en chute libre en Paca

La **Ligue pour la protection des oiseaux** (LPO), qui s'est constituée partie civile et a obtenu 10.000 euros de dommages et intérêts, a fait part au tribunal de son inquiétude devant le nombre d'oiseaux mis en vente dimanche alors que, habituellement, les services de police saisissent moins d'une dizaine de chardonnerets.
Evoquant "un enjeu majeur de protection", Me Céline Bronzani, défenseure de la LPO, a rappelé qu'au cours d'une décennie, entre 2001 et 2012, la population de chardonnerets en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) avait diminué de 52%.

[…]

L’article dans son intégralité sur *France Bleu*